

Évaluation des politiques interministérielles d'insertion des personnes confiées à l'administration pénitentiaire

Aquilino MORELLE (IGAS),

Hélène PELOSSE et Léa BOUDET (IGF),

Vincent DELBOS, Béatrice DEL VOLGO et Hubert GOURDET (IGSJ)

Quatre grandes problématiques, conditionnant la réalité de l'insertion, ont été examinées par la mission interministérielle (IGAS, IGF, IGSJ) : l'accès aux droits sociaux ; les addictions ; le logement ; le travail, l'emploi et la formation professionnelle.

Première conclusion de ses travaux : il est nécessaire de reconsidérer et **d'améliorer les conditions de détention**, celles-ci limitant les droits des personnes et entraînant une perte d'autonomie. Il s'agit d'un préalable indispensable, sans lequel toute amélioration des politiques actuelles d'insertion resterait vaine.

La valorisation du milieu ouvert et la maîtrise du recours à la détention sont indispensables dans un système pénal arrivé à saturation : les sorties dites « sèches », sans mesure d'aménagement - désastreuses au regard de la réinsertion - restent encore majoritaires. De même, l'objectif de réinsertion doit être pris en compte à toutes les étapes des processus pénitentiaires, de la localisation et de la conception architecturale des établissements à la formation des personnels.

La gouvernance de la politique de réinsertion, pour l'heure défailtante, doit être profondément réformée, et cela à chaque niveau territorial de l'action publique :

- mise en place d'un système d'information adapté, au-delà de la seule gestion de la détention ou des mesures judiciaires ;
- mise en œuvre d'une indispensable interministérialité et identification de moyens financiers suffisants, dans le cadre d'un plan national de réinsertion à instituer : 121 propositions cohérentes ont été recensées par la mission dans cette perspective.

C'est dans le cadre de cette nouvelle gouvernance que **les politiques sectorielles d'insertion doivent être renforcées** et être désormais pleinement envisagées comme des politiques sociales. Ce doit, en particulier, être le cas de la **lutte contre les addictions**, action prioritaire, qui passe par l'amélioration de la coopération entre les ministères de la Santé et de la Justice et par le développement de programmes alternatifs à la détention pour les personnes condamnées pour usage et/ou revente de stupéfiants.

La mission émet également des préconisations visant à **améliorer les conditions de détention et à accroître le recours à la contrainte pénale et à la libération sous contrainte**.

Elle recommande enfin de construire **des parcours d'insertion cohérents** en matière d'accès à l'hébergement ou au logement, de prévention des addictions, d'insertion professionnelle, d'emploi et de formation et d'accès aux droits sociaux.

Lire le rapport :
<http://www.igas.gouv.fr/spip.php?article571>